

**NON, L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT N'ENCOURAGE PAS  
LES MIGRATIONS POUR RAISONS DE SANTÉ  
L'AME EST ACCUSÉE D'ENCOURAGER  
LES MIGRATIONS IRRÉGULIÈRES À SEULE FIN  
DE BÉNÉFICIER DE SOINS GRATUITS.  
POURTANT, LES MOTIFS DE SANTÉ NE SONT  
ÉVOQUÉS QUE PAR 9,5 % DES SANS-PAPIERS  
ET RESTENT PEU CORRÉLÉS À UN RECOURS ACCRU  
À L'AME ET AUX SOINS EN FRANCE.  
PAUL DOURGNON, FLORENCE JUSOT, ANTOINE  
MARSAUDON ET JÉRÔME WITTWER, ÉCONOMISTES**

Paul Dourgnon, Florence Jusot, Antoine Marsaudon et Jérôme Wittwer, « Non, l'Aide Médicale d'État n'encourage pas les migrations pour raisons de santé », in : Betty Rouland (dir.), Dossier « L'aide médicale d'État, la fabrique d'un faux problème », *De facto* [En ligne], 31 | Février 2022, mis en ligne le 28 février 2022. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2022/02/09/defacto-031-04/>

## Recours aux soins et AME

		Influence sur la probabilité d'obtention de l'AME (pp)	Taux de personnes non couvertes par l'AME (%)	Taux de recours au cabinet médical (%)	Taux de recours à l'hôpital (%)
Durée de séjour en France	1 à 2 ans	+25,1 <sup>a</sup>	50,8	49,9	16,8
	2 à 3 ans	+41,5	38,5	55,1	24,5
	3 à 5 ans	+43,2	29,6	57,6	30,0
	5 ans et plus	+50,0	34,6	55,2	37,1
Être venu en France pour raison de santé		+13,8	28,4	65,2	23,9
Maladie chronique		NS	43,1	53,9	36,4
Limitations fonctionnelles		NS	50,5	43,4	36,6
Maladie diagnostiquée dans le pays d'origine		NS	48,0	50,9	27,7
Ensemble de la population enquêtée éligible			51	46,3	26,2

Source : Enquête Premiers-pas, Irdes Population concernée : ESI éligibles à l'AME

Lecture : <sup>a</sup> Les ESI vivant en France depuis à 1 à 2 ans ont une probabilité augmentée de 25,1 points de pourcentage (pp) d'obtenir l'AME par rapport à ceux qui sont en France depuis moins d'un an. « NS » indique un résultat non significatif. Résultats obtenus à partir d'un modèle multivarié.

Institut **CONVERGENCES**  
**MIGRATIONS**



Auteurs : Paul Dourgnon,  
Florence Jusot, Antoine Marsaudon,  
Jérôme Wittwer

L'AME est une assurance publique donnant accès aux étrangers en situation irrégulière (ESI) à la plupart des services de santé sans restes à charge. Elle suscite des débats clivants. Un argument fréquemment soulevé par ses opposants est que « les sans-papiers viennent en France pour profiter du système de santé ».

Les résultats de l'enquête Premiers Pas, réalisée en 2019 auprès d'un échantillon représentatif d'ESI montrent une tout autre réalité. Tout d'abord, seuls 9,5 % d'entre eux évoquent la santé comme motif de venue en France. De plus, seuls 51 % des ESI éligibles sont couverts

par l'AME. Le principal facteur explicatif du recours à l'AME n'est pas l'état de santé ni le motif de venue en France, mais la durée de séjour sur le territoire. Si l'accès à l'AME est croissant avec la durée de séjour, même après 5 ans en France, 34,6 % des ESI restent non couverts.

L'état de santé dans le pays d'origine apparaît n'avoir qu'un rôle mineur dans l'acquisition de l'AME. Ainsi, parmi les personnes dont la maladie a été diagnostiquée dans le pays d'origine, 48 % n'ont pas l'AME. De plus, parmi les 9,5 % d'entre elles déclarant venir en France pour raisons de santé, 28,5 % restent non couvertes par l'AME. Enfin, le taux de recours au cabinet médical et à l'hôpital des personnes malades reste faible. Au cours d'une année, deux tiers des ESI déclarant venir en France pour raisons de santé consultent en cabinet médical et un quart à l'hôpital.

La suppression de l'AME aurait donc très peu d'effet sur les flux migratoires. En revanche, elle aggraverait la situation déjà très précaire des ESI.

## “ LA SUPPRESSION DE L'AME AURAIT [...] TRÈS PEU D'EFFET SUR LES FLUX MIGRATOIRES. EN REVANCHE, ELLE AGGRAVERAIT LA SITUATION DÉJÀ TRÈS PRÉCAIRE DES ESI. ”

Paul Dourgnon, Florence Jusot, Antoine Marsaudon et Jérôme Wittwer, économistes

### Les auteurs

Paul Dourgnon est directeur de recherche à l'Institut de Recherche et Documentation en Économie de la Santé (Irdes)

Florence Jusot est professeure d'économie à PSL, Université Paris-Dauphine, rattachée au Laboratoire d'Économie et de Gestion des Organisations de Santé (Leda), et chercheuse associée à l'Irdes.

Antoine Marsaudon est chargé de recherche à l'Irdes.

Jérôme Wittwer est professeur d'économie à l'Université de Bordeaux, Bordeaux Population Health, Inserm U1219.

### Pour aller plus loin

Dourgnon P., Guillaume S., Jusot F., Wittwer J., 2019. « Étudier l'accès à l'Aide Médicale de l'État des personnes sans titre de séjour ». Irdes, *Questions d'économie de la santé*, n° 244, novembre. URL : <https://www.irdes.fr/recherche/2019/qes-244-etudier-l-acces-a-l-aide-medicale-de-l-etat-des-personnes-sans-titre-de-sejour.html>

Jusot F., Dourgnon P., Wittwer J., Sarhiri J., 2019. « Le recours à l'Aide médicale de l'État des personnes en situation irrégulière en France : premiers enseignements de l'enquête Premiers pas ». Irdes, *Questions d'économie de la santé*, n°245, URL : <https://www.irdes.fr/recherche/2019/qes-245-le-recours-a-l-aide-medicale-de-l-etat-des-personnes-en->

[situation-irreguliere-en-france-enquete-premiers-pas.html](#)

Rapport d'enquête de l'observatoire européen de l'accès aux soins de Médecins du Monde, 2009. *L'Accès aux soins des personnes sans autorisation de séjour dans 11 pays d'Europe en 2008*. URL : <https://mdmeuroblog.files.wordpress.com/2014/01/observatoire-europeen-2009-fr.pdf>

Wittwer J., Raynaud D., Dourgnon P., Jusot F. (2019). « Protéger la santé des personnes en situation irrégulière en France. L'Aide médicale de l'État, une politique d'accès aux soins mal connue ». Irdes, *Questions d'économie* n°243, novembre. URL : <https://www.irdes.fr/recherche/2019/qes-243-protger-la-sante-des-personnes-etrangeres-en-situation-irreguliere-en-france.html>